

## Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Au cours des séances des 24 mai 1993, 24 juin 1996 et 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Premier secteur : 1 dossier	3 056 F
- Deuxième secteur : 1 dossier	43 112 F
- Quatrième secteur : 3 dossiers	27 237 F
- Cinquième secteur : 5 dossiers	154 025 F
<b>- TOTAL : 10 dossiers</b>	<b>227 430 F</b>

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
<b>PREMIER SECTEUR</b>				
23, Grande Rue	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 Besançon	15 280 F	20 %	3 056 F
<b>1 dossier - Total</b>		<b>15 280 F</b>		<b>3 056 F</b>
<b>DEUXIEME SECTEUR</b>				
8, bis rue Charles Nodier	Préfecture du Doubs 8, bis rue Charles Nodier 25000 Besançon	215 560 F	20 %	43 112 F
<b>1 dossier - Total</b>		<b>215 560 F</b>		<b>43 112 F</b>
<b>QUATRIEME SECTEUR</b>				
8, rue Renan	Cabinet BENOIT - 4, rue d'Alsace 25000 Besançon	22 424 F	20 %	4 484 F
3, rue Renan	M. BONNOMI Sylvain 15, rue Larinet 25000 Besançon	52 140 F	20 %	10 428 F
24, rue Renan	Mme FOLTETE Simonne 3, rue de la Vieille Monnaie 25000 Besançon	61 626 F	20 %	12 325 F
<b>3 dossiers - Total</b>		<b>136 190 F</b>		<b>27 237 F</b>
<b>CINQUIEME SECTEUR</b>				
2, rue de la Madeleine	M. BONNET Bernard 4, rue de la Madeleine 25000 Besançon	672 544 F	20 %	134 508 F
59, rue Battant	Copropriété 59, rue Battant Mme VIONNET 12, bis Route de Champoux 25640 Marchaux	22 469 F	20 %	4 493 F

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
18, rue Champrond (travaux de peinture)	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue 25000 Besançon	8 285 F	20 %	1 657 F
37, Quai de Strasbourg (travaux de peinture)	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 Besançon	2 190 F	20 %	438 F
19, 21, Quai Veil Picard	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 Besançon	64 648 F	20 %	12 929 F
<b>5 dossiers - Total</b>		<b>770 136 F</b>		<b>154 025 F</b>
<b>Total général</b>		<b>1 137 166 F</b>		<b>227 430 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions qui seront financées sur les crédits du budget 1999, au chapitre 92.824. 6572.82017.30100.

Le solde restant sera prélevé sur le budget principal de l'année 2000.

«**M. LE MAIRE** : Je dois ajouter que nombreux sont les touristes et les gens qui viennent à Besançon qui constatent qu'effectivement on a déjà nettoyé bien des façades au centre-ville. Cela nous donne une excellente idée du riche patrimoine de notre ville».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.*